



Boulevard Botreau Roussel (rue privée CRRAE-UMOA) 01 BP 7125 Abidjan-Côte d'Ivoire
Tél : (225) 27 20 25 57 57. Fax (225) 27 20 22 45 52
Email : courrier.z02sgcb@bceao.int
Site web : www.cb-umoa.org

**CANEVAS DU RAPPORT SEMESTRIEL SUR LA REVISION GLOBALE DU
PORTEFEUILLE DE CREDIT DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DES
COMPAGNIES FINANCIERES DE L'UMOA**

Table des matières

Préambule	3
1. Principaux faits marquants et leur impact sur la revue du portefeuille de crédit	4
2. Présentation du système de gestion, de suivi et de maîtrise des risques de crédit	4
2.1. Description de l'organisation	4
2.2. Politiques de prise de risques de crédit en vigueur	4
2.3. Procédures en vigueur	4
2.4. Dispositif de maîtrise et de suivi des risques de crédit	4
2.5. Eléments nouveaux dans le système de gestion, de suivi et de maîtrise des risques de crédit	5
3. Situation du portefeuille de crédit et de sa rentabilité	5
4. Révision du portefeuille de crédit	5
5. Résultats de la révision et estimation de la dégradation de la qualité du portefeuille de crédit	6
6. Recommandations et suivi	6
6.1. Modalités d'examen et de prise de décision relative à la révision globale du portefeuille de crédit	6
6.2. Mesures particulières pour la surveillance des crédits déclassés et des grands risques	6
6.3. Mesures nouvelles en matière de recouvrement des créances en souffrance (stratégie et plan d'action pour renforcer le recouvrement des créances en souffrance)	6
6.4. Mesures préconisées pour améliorer la gestion, le suivi et la maîtrise des risques de crédit (mesures visant à améliorer les insuffisances relevées dans le dispositif de gestion, de suivi et de maîtrise du risque de crédit)	6
6.5. Suites réservées aux résultats de la révision globale du portefeuille par l'organe exécutif et l'organe délibérant	6
Annexes	8

Préambule

1. La revue globale du portefeuille de crédit est un dispositif défini et mis en œuvre par les établissements de crédit et les compagnies financières de l'UMOA, afin d'analyser l'évolution de la qualité de leurs engagements et de la rentabilité de leurs opérations de crédit.
2. Le présent canevas a pour but d'orienter les établissements dans l'élaboration des rapports semestriels de revue globale du portefeuille exigés par les dispositions de l'article 21 de la Circulaire n°04-2017/CB/C du 27 septembre 2017 relative à la gestion des risques dans les établissements de crédit et les compagnies financières de l'UMOA.
3. Le rapport de revue globale du portefeuille doit être transmis au plus tard à la Commission Bancaire de l'UMOA le 31 août s'agissant du rapport semestriel au 30 juin et le 28 février, pour ce qui concerne le rapport semestriel au 31 décembre.
4. Il doit être communiqué uniquement par courrier électronique aux adresses suivantes : courrier.z02sgcb@bceao.int et courrier.z02DSP@bceao.int .

=====

1. Principaux faits marquants et leur impact sur la revue du portefeuille de crédit

Cette partie introductive doit s'articuler autour des sous-points ci-après :

- principaux faits marquants constatés au cours de la période sous revue ;
- appréciation de l'impact des faits marquants sur la situation de l'établissement, en particulier sur la qualité du portefeuille, le résultat, etc.
- dispositif de revue globale de la qualité du portefeuille de crédit.

2. Brève présentation du système de gestion de suivi et de maîtrise des risques de crédit

Cette présentation s'articule autour des sous-points ci-après.

2.1. Description de l'organisation

- Présentation des structure(s) chargée(s) de la gestion et de la supervision des risques de crédit (dénomination, rattachement hiérarchique, effectif, outils)
- Présentation des différents acteurs du processus de gestion du risque de crédit.

2.2. Politiques de prise de risques de crédit en vigueur

Cette partie doit présenter la conformité de l'établissement par rapport aux politiques réglementaires dont la liste détaillée est prévue en annexe :

- date de la dernière modification de la politique de prise de risques ;
- principales modifications en matière de politiques de prise de risques de crédit ;
- politique d'octroi, de renouvellement et de restructuration (cf. article 18 Circulaire n°04-2017/CB/C) ;
- politique de suivi des sûretés, autres formes d'atténuation de risques de crédit et des conditions juridiques de leur réalisation ainsi que l'évaluation des sûretés réelles et des sûretés personnelles (cf. article 20 Circulaire n°04-2017/CB/C) ;
- politique de recouvrement des arriérés et de maintien d'un niveau adéquat de provisions (cf article 23 Circulaire n°04-2017/CB/C) ;
- politique visant à assurer le respect des dispositions de la réglementation portant sur les transactions avec les parties liées(cf article 26 Circulaire n°04-2017/CB/C).

2.3. Procédures en vigueur

Cette partie présente la conformité globale de l'établissement par rapport aux procédures dont la liste détaillée doit être fournie en annexe. A cet égard, un accent particulier doit être mis sur les principales modifications en matière de procédures au cours de la période sous-revue ainsi que les mesures prises pour résorber les non-conformités éventuelles identifiées.

2.4. Dispositif de maîtrise et de suivi des risques de crédit

- Dispositif de délégation et subdélégation de pouvoirs (cf. article 19 Circulaire n°04-17/CB/C) ;
- système de notation et de classement des crédits (cf. article 20 Circulaire n°04-17/CB/C) ;
- outils et modalités de suivi des risques de crédit (suivi de l'endettement total de l'emprunteur et facteurs de risques pouvant aboutir à des défauts de paiements, consultation BIC (cf. article 20 Circulaire n°04-17/CB/C et Loi sur le BIC) ;
- dispositif automatisé d'aide à la décision sur la base de critères, de sélection des opérations de crédit (cf. article 22 Circulaire n°04-17/CB/C et Loi sur le BIC) ;

- dispositif de sélection des opérations performant et adapté à la nature de l'activité de l'établissement (cf. article 22 Circulaire n°04-17/CB/C) ;
- dispositif d'évaluation du risque de crédit et d'estimation des provisions ainsi que des exigences en fonds propres respectant les conditions réglementaires (processus, système, outils et données) (cf. article 22 Circulaire n°04-17/CB/C) ;
- outils d'évaluation de l'exposition globale vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un même groupe de contrepartie (processus, systèmes, outils et données) (cf. article 26 Circulaire n°04-17/CB/C).

2.5. Eléments nouveaux dans le système de gestion, de suivi et de maîtrise des risques de crédit

Ce point traite des évolutions en termes d'organisation, de politiques, de procédures, d'outils, de dispositif de maîtrise ainsi que du lancement de nouvelles activités et de nouveaux produits par l'établissement.

3. Situation du portefeuille de crédit et de sa rentabilité

Cette présentation doit être axée autour des sous-points suivants :

- Evolution commentée du portefeuille par rapport aux deux derniers semestres (évolution des créances brutes, saines, en souffrance et des provisions, niveaux de dégradation brute du portefeuille et de provisionnement des engagements en souffrance) ;
- Décomposition du portefeuille selon la contrepartie (entreprises, souverains, clientèle de détail, autres) ou par débiteurs liés et la durée, assortie d'éléments sur les conditions débitrices et les garanties ;
- Décomposition du portefeuille en crédits et en engagements par signature ;
- Classement des créances selon le système de cotation interne ou externe (cotation des Organismes d'Externe d'Évaluation de Crédits), avec l'indication des modifications de classement intervenues durant la période ;
- Concentration des risques (50 plus gros clients, grands risques, groupes de clients liés, secteurs d'activité, concentration géographique) ;
- Financements de campagne par produit et par contrepartie ;
- Recouvrements de la période, avec indication des taux moyens de récupération par nature d'engagements, par secteur, par catégorie de contrepartie, par cote ou classe, etc ;
- Taux d'intérêt effectif global : minimum et maximum ;
- Rentabilité des opérations de crédit (coût des opérations de crédit, revenus des opérations de crédit, marge sur intérêts sur opérations de crédit, coût du risque des opérations de crédit).

4. Révision du portefeuille de crédit

Cette partie aborde les règles et méthodologies utilisées pour la révision, au travers des sous-points ci-après :

- rôle de l'Audit Interne, du Responsable de la Gestion des Risques et des autres structures internes dans la révision ;
- méthodologie de la révision ;
- étendue de la révision (taux de révision) ;
- règles de déclassement et de dépréciation/provisionnement utilisées.

5. Résultats de la révision et estimation de la dégradation de la qualité du portefeuille de crédit

Cette partie présente les commentaires et appréciations de l'établissement sur la révision du portefeuille dont les détails figurent en annexes :

- propositions de déclassements de crédits (déclassements en créances restructurées, déclassements en créances douteuses ou litigieuses, déclassements en créances irrécouvrables, déclassements en engagements douteux) ;
- propositions de dépréciations/provisionnement ;
- Décomposition du portefeuille en crédits bruts, sains (faisant ressortir les impayés de moins de 30j, 60j et 90j), restructurés, douteux ou litigieux, avant et après révision ;
- provisions constituées et reprises de provisions de la période (dépréciations et taux de provisions) ;
- évolution de la qualité globale des créances en souffrance (évolution des créances restructurées, des créances douteuses ou litigieuses et des créances irrécouvrables après révision, évolution des engagements douteux, évolution du taux de dégradation brut et net des créances en souffrance) ;
- estimation de la dégradation présente ou attendue de la qualité du portefeuille de crédit (taux de dégradation après la révision du portefeuille de crédit, risques majeurs de dégradation future du portefeuille de crédit, projections sur la dégradation de la qualité du portefeuille de crédit).

6. Recommandations et suivi

Le rapport traite dans cette partie les différents sous-points ci-après :

6.1. Modalités d'examen et de prise de décision relative à la révision globale du portefeuille de crédit :

- recommandations issues de la revue globale du portefeuille de crédit et modalités de mise en œuvre ;
- plan d'action à mettre en œuvre pour l'amélioration de la qualité du portefeuille de crédit.

6.2. Mesures particulières pour la surveillance des crédits déclassés et des grands risques :

- mesures spécifiques prises pour le suivi des crédits déclassés ;
- mesures spécifiques prises pour le suivi des grands risques.

6.3. Mesures nouvelles en matière de recouvrement des créances en souffrance (stratégie et plan d'action pour renforcer le recouvrement des créances en souffrance)

6.4. Mesures préconisées pour améliorer la gestion, le suivi et la maîtrise des risques de crédit (mesures visant à améliorer les insuffisances relevées dans le dispositif de gestion, de suivi et de maîtrise du risque de crédit).

6.5. Suites réservées aux résultats de la révision par l'organe exécutif et l'organe délibérant :

- Avis du Responsable de la gestion des risques ;
- Avis du Responsable de l'Audit interne ;

- Avis de l'organe exécutif ;
- Avis de l'organe délibérant (Comité des Risques).

Nom, signature du Responsable de la Structure chargée de la révision globale du portefeuille de crédit

Date et cachet de l'établissement

Annexes

- Annexe 1 : Résultats de la révision du portefeuille de crédit
- Annexe 2 : Qualité du portefeuille de crédit en fin de période selon la cotation interne et externe
- Annexe 3 : Liste des modifications intervenues avec indication des motifs
- Annexe 4 : Décomposition du portefeuille des crédits et dépréciations
- Annexe 5 : Décomposition du portefeuille des engagements par signature et provisions
- Annexe 6 : Rentabilité du portefeuille de crédit
- Annexe 7 : Répartition du portefeuille de crédit par terme, catégories bâloises, secteurs d'activités et zone géographique
- Annexe 8 : Liste des politiques, procédures et dispositif de maîtrise et de gestion des risques de crédit
- Annexe 9 : Liste des expositions éligibles au portefeuille réglementaire de la clientèle de détail ainsi qu'aux prêts garantis par l'immobilier résidentiel et commercial